

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Samuel Béland

<https://www.cadre21.org/membres/a51b3ccf2c3ae69dfde77733>

Date d'obtention : 2024-07-08 15:35:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens le souhait d'uniformiser les pratiques et d'offrir au personnel scolaire une procédure complète, simple et efficace à suivre.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

n'ayant jamais eu à faire d'intervention en lien avec le sextage, cette formation m'offre des bases solides pour mes interventions futures. Je pourrai alors me fier sur les étapes de la trousse afin d'agir en concordance avec le service de police et le DPCP dans le but de protéger les adolescents de mon école.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais m'assurer de suivre les étapes de la trousse et d'informer les jeunes sur les procédures. Je vais aussi m'assurer de saisir les appareils nécessaire tout en m'assurant qu'en aucun cas je puisse voir le matériel pornographique juvénile. Je ferai aussi particulièrement attention à bien évaluer s'il s'agit d'une situation d'Acte malveillant afin de contacter le SPVQ sans questionner l'instigateur.